

POSTULAT

Auteur Aurelian Mascitti, Les Verts, Emmanuel Amoos, AdG/LA, Stéphane Ganzer, PLR, et Blaise Melly, UDC
Objet Autant de places de co-auteurs que de familles politiques
Date 16.11.2018
Numéro 7.0100

Jusqu'en 2016, le Parlement valaisan était composé de 4 grandes familles politiques: la famille «C» (PDCC, PDCB, CVPO, CSPO), le PLR, l'UDC (UDCVR, SVPO) et l'AdG/LA. Puisqu'une intervention parlementaire écrite peut compter jusqu'à 4 places de co-auteurs, il était possible d'inclure chacune de ces familles politiques dans une motion ou un postulat considéré comme «interpartis». Cela n'est plus le cas depuis 2017 et l'arrivée d'un nouveau groupe, celui des Verts. Depuis le début de la législature, les interventions interpartis doivent donc inévitablement laisser de côté une des cinq forces politiques de l'assemblée, et il n'est pas impossible que d'autres forces apparaissent au cours des prochaines législatures.

Etendre le nombre de places de co-auteurs donnerait plus de poids et de légitimité aux objets défendus et renforcerait la cohésion entre nos différentes entités politiques. Cela pourrait éviter certains malentendus, dans les médias et au sein de la population. Enfin, cela faciliterait l'acceptation des interventions concernées et entraînerait un gain de temps lors des débats.

Conclusion

Afin d'avoir une meilleure représentativité de l'ensemble des familles politiques représentées au Grand Conseil, nous demandons d'augmenter le nombre de places de co-auteurs de 4 à 5.